

NOTE DE SYNTHÈSE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2024

(Dispositions de la Loi NOTRe du 7 août 2015 _articles L 2312-1 CGCT et L 2313-1 CGCT)

NB : Les chiffres 2023 sont provisoires avant contrôles de concordance avec le compte de gestion.

1. Éléments de contexte

Le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 repose sur des prévisions conjoncturelles marquées par un maintien d'un taux d'inflation toujours significatif, avec les éléments suivants :

- Une augmentation de la masse salariale de 4.9% est prévue.
- Les recettes fiscales sont estimées en fonction d'une revalorisation des bases de 3.4%.
- Les dotations courantes de l'État connaîtront une légère évolution, avec une Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) influencée par l'effet population et une Augmentation de la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DACOM) de 5%.
- Une prévision d'augmentation de 15% pour les denrées alimentaires est envisagée, ainsi qu'une hausse de 6.59% pour le chapitre des charges à caractère général, afin de prendre en compte l'inflation sur les achats.
- L'enveloppe dédiée aux associations sera maintenue au niveau du Budget Primitif (BP) et du Budget Supplémentaire (BS) de 2023.

2. Priorités du budget en matière d'investissement

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20240403-01-AVRIL2024-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

Lors du débat d'orientation budgétaire 2024, les projets ont été présentés en 4 axes.

Ci-dessous la ventilation des 19 121k€ de dépenses d'équipements prévus en 2024 pour chacun de ces axes :

Opérations		DEPENSES	RECETTES
Axe 1 : La Possession face à l'urgence climatique	21803A PROLONGEMENT VOIE VERTE RUE HANOI A PABLO NERUDA	1 375 000,00 €	1 039 064,00 €
	22800A INFRASTRUCTURES DEDIEES AUX VELOS SUR LA POSSESSIO	555 000,00 €	459 000,00 €
	18801 RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC	460 000,00 €	429 250,00 €
	21811 GESTION DES EAUX PLUVIALES	300 000,00 €	300 000,00 €
	21602 RENOVATION ENERGETIQUE POLE ENFANCE	230 000,00 €	223 000,00 €
	21418 RELAMPING LED SITES SPORTIFS	140 000,00 €	0,00 €
	23702 DEMOLITION DE BATIMENTS SUR FONCIER COMMUNAL	100 000,00 €	0,00 €
	20812A PLAN D'ACTIONS STATIONNEMENT	37 000,00 €	0,00 €
	21814A PLAN D ACTIONS MODES DOUX / LA POLITIQUE CYCLABLE	30 000,00 €	29 875,00 €
	24701 IRRIGATION EAU BRUTE COEUR DE VILLE	20 000,00 €	0,00 €
	19203 DIAGNOSTIC ET TRAVAUX THERMIQUE CLASSES ECOLES	18 000,00 €	0,00 €
	23701 SYSTEMES DE TELEGESTION ENTRE 2 OUVRAGES HYDRO	8 000,00 €	0,00 €
	Total Axe 1 : La Possession face à l'urgence climatique	3 395 000,00 €	2 560 807,00 €

Opérations		DEPENSES	RECETTES
Axe 2 : La Possession, Ville éducative	21205A CUISINE CENTRALE	300 000,00 €	0,00 €
	15202 Ombrages dans les écoles	204 000,00 €	0,00 €
	14224 GROUPE SCOLAIRE COEUR DE VILLE SIMONE VEIL	160 000,00 €	0,00 €
	14221 CONSTRUCTION CUISINE ECOLE PAUL ELUARD	142 518,00 €	0,00 €
	16204 MISE AUX NORMES RESTAURANTS SATELLITES	128 000,00 €	0,00 €
	21201 DEPLACEMENT ECOLE RAYMOND MONDON/E DE PARNY	50 000,00 €	0,00 €
	24201 LOCAUX AFFAIRES SCOLAIRES	48 000,00 €	0,00 €
	21207 RENOVATION ECOLE AUGUSTE LACAUSSE	45 000,00 €	0,00 €
	23201 SCHEMA DIRECTEUR DES ECOLES	30 000,00 €	0,00 €
	10210 ACQUISITION RIDEAUX IGNIFUGES	25 000,00 €	0,00 €
	22101 PISTE SECURITE ROUTIERE PLATEAU FESTIVAL	21 000,00 €	0,00 €
	21208 SECURISATION DES ECOLES	20 000,00 €	0,00 €
	20201 PORTES COUPE FEU CUISINES	15 000,00 €	0,00 €
	12215 SUIVI FISSURES ECOLE RAYMOND MONDON	5 000,00 €	0,00 €
	Total Axe 2 : La Possession, Ville éducative	1 193 518,00 €	0,00 €

Accusé de réception en préfecture 974-219740081-20240403-01-AVRIL2024-DE Date de télétransmission : 17/04/2024 Date de réception préfecture : 17/04/2024	DEPENSES	RECETTES
	50 000,00 €	0,00 €
	25 000,00 €	0,00 €
	4 500,00 €	0,00 €
	4 263,00 €	0,00 €
	1 000,00 €	0,00 €
Total Axe 3 : La Possession,	84 763,00 €	0,00 €

Opérations	DEPENSES	RECETTES
Axe 3 : La Possession, Ville de la Solidarité et de la Citoyenneté		
14530 JARDINS PARTAGES		
ADAPTATION ADAPTATION SUIVANT AVIS MEDICAL		
PAT PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL		
SENIORS ANIMATIONS SENIORS		
PS JEUNES OPERATION PS JEUNES		
Total Axe 3 : La Possession,	84 763,00 €	0,00 €
Axe 4 : La Possession, Ville attractive et innovante		
11813 OPERATION COEUR DE VILLE	3 231 211,00 €	2 931 991,71 €
16803 PORTAGE EPFR IMMOBILISE	1 854 226,00 €	0,00 €
17900 IRRIGATION AGRICOLE PLATEAU STE THERESE	1 085 000,00 €	1 000 000,00 €
12804 PARTICIPATION RHI RIVIERE DES GALETS	1 024 000,00 €	915 000,00 €
19501 REHABILITATION BATIMENT DU CCAS	492 856,00 €	1 009 712,00 €
16402 ESPACE LUDIQUE ET PAYSAGER DE MOULIN JOLI	436 040,00 €	0,00 €
19808A VOIE DIRECTE NORD	350 000,00 €	225 000,00 €
18800 REFECT° INFRASTRUCTUR ZA RAVMARQUET (JESSIE OWENS	320 000,00 €	320 000,00 €
12802 AMENAGEMENT DU LITTORAL	310 000,00 €	200 000,00 €
15215 ACQUISITIONS MODULAIRES	300 000,00 €	256 249,32 €
21112 DEPLACEMENT POLICE MUNICIPALE	270 000,00 €	114 566,00 €
18802 PROGRAMME VOIRIE COMMUNALE	220 000,00 €	0,00 €
06814 RECONSTITUTION DE LA PISTE RIVIERE DES GALETS	210 000,00 €	144 000,00 €
24301 TERRAIN DE PADEL MOULIN JOLI	195 000,00 €	114 228,00 €
19411 RENOVATION PISCINE MUNICIPALE	185 000,00 €	0,00 €
22401 AMENAGEMENT DE TERRAIN DE BASKET 3*3	165 000,00 €	84 000,00 €
16806 TRAVAUX D ETANCHEITE DES BATIMENTS COMMUNAUX	140 000,00 €	0,00 €
17803A AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE	124 000,00 €	314 500,00 €
21321 REHABILITATION ET REAMENAGEMENT DE LA MEDIATHEQUE	122 000,00 €	80 618,00 €
21410 REHABILITATION SYNTHETIQUE ARISTE BOLON	120 000,00 €	0,00 €
21026 MISE AUX NORMES SALLE FUNERAIRE	110 000,00 €	0,00 €
21101 RAVALEMENT DE FACADE GENDARMERIE + REHABILITATION	108 500,00 €	80 000,00 €
ILLUMINATI ILLUMINATIONS FESTIVES FIN D ANNEE	70 000,00 €	0,00 €
Total Axe 4 : La Possession,	11 669 833,00 €	7 813 247,03 €
Tota dépenses d'équipement à caractère général	2 778 412,00 €	
Tota dépenses d'équipement	19 121 526,00 €	

Le financement de la section d'investissement

Concernant le financement de la section d'investissement, le budget primitif 2024 prévoit l'inscription de 19 122k€ de dépenses d'équipement (hors travaux en régie), financées par :

- 10 771k€ de subventions d'investissement, représentant ainsi 56.3%,
- 5 000k€ d'emprunts, soit 26.2%,
- 3 351k€ de ressources propres, soit 17.5%. Un financement à hauteur de 56.3% par des subventions permet de maintenir le recours à l'emprunt en dessous du tiers des ressources de financement.

3. Ressources et charges de la section de fonctionnement du budget principal

	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023	BP 2024
Dépenses fonctionnement	48 606 701 €	46 691 623 €	48 502 742 €	50 246 999 €	55 937 759 €
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 772 466 €	5 898 165 €	6 394 607 €	6 748 081 €	7 341 759 €
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	28 757 185 €	29 611 762 €	30 283 623 €	30 973 514 €	32 600 000 €
014 ATTENUATIONS DE RECETTES	77 902 €	- €	62 484 €	75 613 €	455 000 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	- €			1 840 000 €
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 058 430 €	2 916 305 €	3 476 558 €	2 844 836 €	3 400 000 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 505 275 €	7 169 610 €	7 238 084 €	8 707 081 €	9 110 000 €
66 CHARGES FINANCIERES	1 026 532 €	946 227 €	906 545 €	790 273 €	1 066 000 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 358 911 €	99 554 €	29 225 €	7 602 €	25 000 €
68 DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS	50 000 €	50 000 €	111 617 €	100 000 €	100 000 €

En fonctionnement, dans le cadre de nos opérations, les projections prennent en compte les tendances inflationnistes touchant diverses catégories de dépenses. Bien que cette hausse soit partiellement compensée par des employés sous contrat de droit public, elle a permis de contenir l'augmentation des charges de personnel à +2.2% pour l'année précédente. Pour l'exercice 2024, une augmentation de 4.9% est prévue pour la masse salariale.

Le chapitre 011-

Les charges à caractère général restent impactées par une inflation significative. Pour l'année en cours, nous avons dû ajuster nos prévisions pour tenir compte des éléments suivants :

- Une augmentation de +15% est annoncée pour les dépenses alimentaires (après une hausse de +10% entre 2023 et 2022).
- Maintien des prix élevés des carburants.
- Une inflation croissante sur les achats de matériaux et de fournitures. Dans l'ensemble, ce chapitre affiche une évolution de +6.59% par rapport aux prévisions de 2023.

Le chapitre 012 – charges de personnel : [voir la rubrique 9 ci-dessus](#)

Le chapitre 65, Subventions et participations, concerne principalement les subventions et les contributions obligatoires (SDIS, SIDELEC, Caisse des écoles, CCAS, associations sous contrat). Le solde restant est alloué aux subventions à la vie associative, maintenues au même niveau que les prévisions de 2023 (BP+BS).

Le chapitre 66 :

Les charges financières englobent les intérêts des emprunts. Malgré une nouvelle augmentation des taux en 2023, le coût de nos emprunts demeure raisonnable, grâce notamment aux taux exceptionnellement bas proposés ces dernières années. Il convient de noter l'absence de prévisions pour les intérêts liés à l'utilisation de lignes de trésorerie, celles-ci n'étant plus nécessaires à notre fonctionnement.

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20240403-01-AVRIL2024-DE
Date de rétrotransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

Au chapitre 67 : Les charges exceptionnelles : une enveloppe prudentielle de 25k€ est prévue pour les annulations de titres de recettes antérieurs.

Il est à noter que la M57 ne prévoit plus d'imputer en charges exceptionnelles les intérêts moratoires ou les charges exceptionnelles de gestion, les considérant comme faisant partie des aléas habituels dans le fonctionnement d'une collectivité.

	CA2020	CA2021	CA2022	CA2023	BP 2024
Recettes fonctionnement	49 301 237 €	47 235 736 €	52 783 443 €	58 119 419 €	55 937 759 €
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	3 005 452 €	408 507 €	544 211 €	2 674 001 €	
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	332 958 €	243 151 €	559 293 €	598 914 €	478 000 €
042 OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	394 663 €	- €	486 923 €	277 500 €	450 000 €
70 PRODUITS DES SERVIC.DU DOMAINE ET VENTES	2 415 353 €	2 418 673 €	2 524 586 €	3 742 605 €	3 128 000 €
73 IMPOTS ET TAXES	32 088 183 €	34 585 255 €	38 038 285 €	40 992 706 €	41 894 434 €
731 IMPOTS DIRECTS				21 695 €	
74 DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	8 989 681 €	8 896 458 €	9 204 091 €	8 925 491 €	9 315 025 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	278 686 €	251 225 €	214 164 €	486 506 €	267 300 €
76 PRODUITS FINANCIERS			20 €		
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 796 261 €	432 469 €	761 871 €	- €	5 000 €
78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	- €		450 000 €	400 000 €	400 000 €

Le chapitre 73, "Impôts et taxes", intègre désormais la nature 73111 sous sa nouvelle dénomination "Impôts directs locaux". Cette catégorie englobe les recettes des taxes foncières, ajustées par un coefficient correcteur pour compenser la perte de recettes liée à la taxe d'habitation.

L'allocation d'octroi de mer est planifiée conformément aux notifications reçues de la Préfecture. La prévision des recettes de la taxe foncière pour 2024 prend en compte une revalorisation annuelle des bases de 3.4%, avec maintien des taux de taxe foncière inchangés pour l'année en cours.

Le chapitre 74, "Dotations et participations", connaît une légère augmentation par rapport à 2023, stimulée par l'évolution de la DACOM et de la DGF pour la part population. Une prévision de recette complémentaire au budget supplémentaire sera établie pour concrétiser les accords de financement dans des domaines tels que la culture, la proximité, l'environnement ou la modernisation des services publics.

Le chapitre 70, "Prestations de services", prévoit une recette prévisionnelle pour 2024 tenant compte de l'évolution des tarifs de restauration, indexés sur une inflation de +5.2% depuis août 2023.

Le chapitre 013, "Atténuation de charges", englobe principalement les recettes issues du personnel mis à disposition ainsi que le paiement d'indemnités journalières ou d'assurances sur les charges de personnel.

Cette recette restera relativement stable en 2024 .

4. Montant du budget consolidé

Accusé de réception en préfecture
974-219740081-20240403-01-AVRIL2024-DE
Date de télétransmission : 17/04/2024
Date de réception préfecture : 17/04/2024

Budget Principal dépenses et recettes réelles

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fonctionnement							
Dépenses	38 663 668	41 081 201	45 548 270	43 775 318	45 026 184	47 402 163	50 697 759
Recettes	40 497 053	45 573 191	45 901 122	46 827 229	51 752 309	55 167 917	55 487 759
Investissement							
Dépenses	22 736 413	30 501 853	17 066 176	15 361 888	18 061 117	16 768 072	22 951 526
Recettes	20 494 319	25 758 929	20 748 947	8 990 052	15 648 121	14 585 475	18 161 526

Budget Annexe Cimetière dépenses et recettes réelles

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fonctionnement							
Dépenses	9 905,77	28 920,92	5 551,66	4 661,46	3 359,40	22 034,86	16 000,00
Recettes	4 954,30	7 200,00	4 268,32	7 317,12	9 222,65	10 135,40	16 000,00

Budgets consolidés

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Fonctionnement							
Dépenses	38 673 574	41 110 122	45 553 822	43 779 979	45 029 544	47 424 198	50 713 759
Recettes	40 502 007	45 580 391	45 905 390	46 834 546	51 761 532	55 178 052	55 503 759
Investissement							
Dépenses	22 736 413	30 501 853	17 066 176	15 361 888	18 061 117	16 768 072	22 951 526
Recettes	20 494 319	25 758 929	20 748 947	8 990 052	15 648 121	14 585 475	18 161 526
Total dépenses	61 409 987	71 611 974	62 619 997	59 141 868	63 090 661	64 192 270	73 665 285
Total recettes	60 996 326	71 339 320	66 654 337	55 824 598	67 409 653	69 763 527	73 665 285

5. Niveau de l'épargne brute et de l'épargne nette au 31/12/2022 (estimatif)

L'épargne brute, exprimée par la Capacité d'Autofinancement (CAF) brute, illustre la capacité de la collectivité à financer, à travers son fonctionnement habituel, ses activités d'investissement telles que les remboursements de dettes et les dépenses d'équipement.

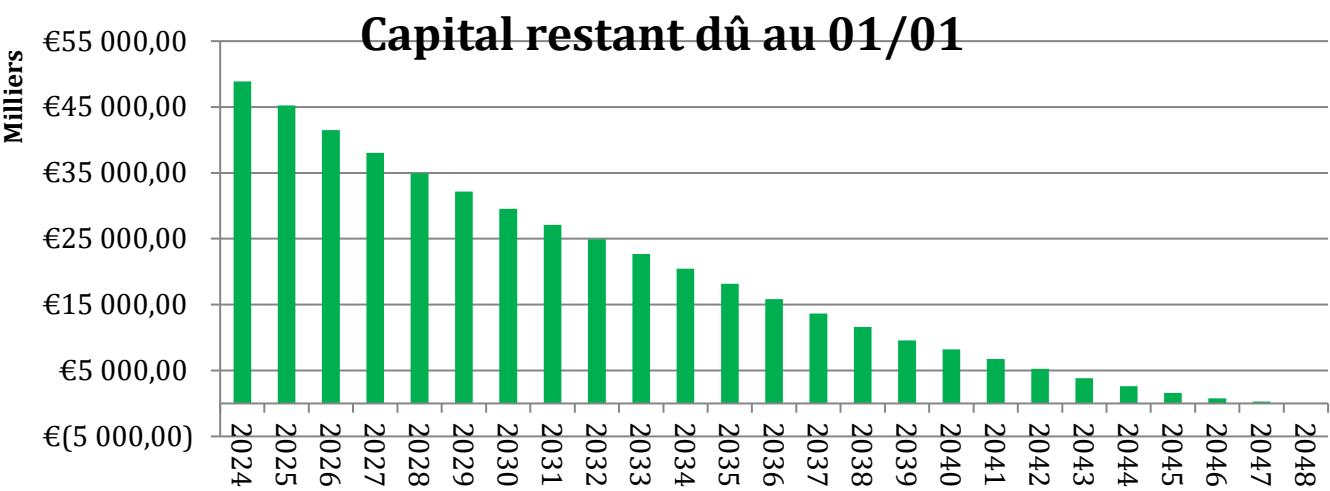
CAF Brute (Recettes nettes réelles de fonctionnement – Dépenses nettes réelles de fonctionnement) : +4.790M€ (+4.35M€ en 2023)

L'épargne nette, représentée par la Capacité d'Autofinancement (CAF) nette, évalue la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement avec ses propres ressources de fonctionnement, une fois déduits les remboursements de capital de la dette.

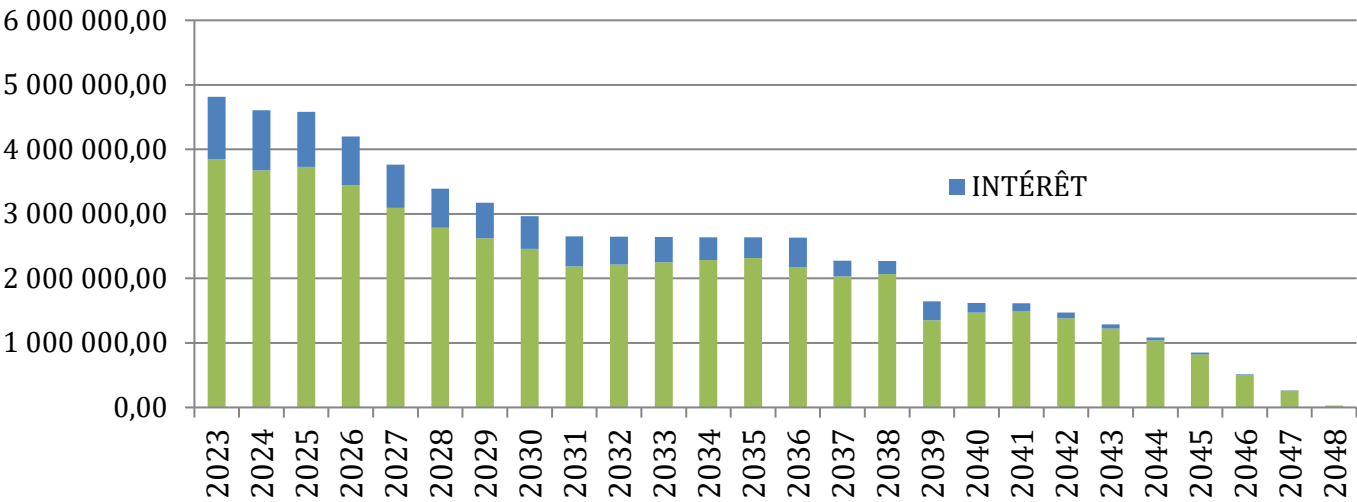
CAF nette (CAF Brute – Remboursement en capital de l'emprunt) : +0.96 M€ en 2024 (+0.42M€ en 2023)

6. Niveau d'endettement de la commune

En ce qui concerne l'encours de la dette, englobant le remboursement d'une trentaine d'emprunts, celui-ci présente une évolution relativement régulière, résultant d'une dette caractérisée par une uniformité dans sa durée et ses taux.



L'annuité consolidée est présentée ci-dessous



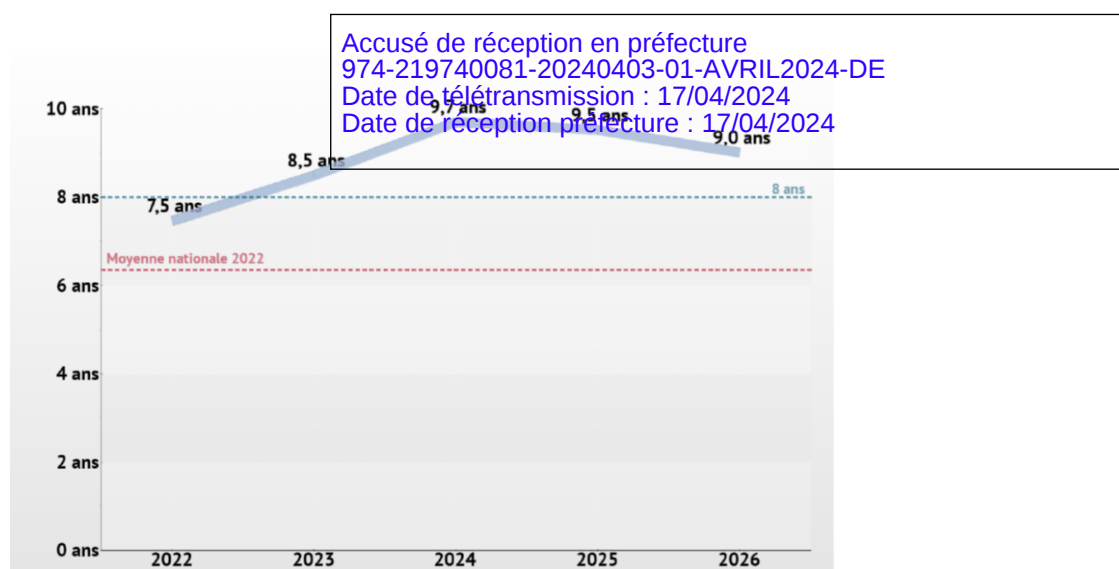
7. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement mesure la période nécessaire pour que la collectivité se désengage de ses dettes, exprimée en années.

Capacité de désendettement = Dette / Épargne brute

Au 31 décembre 2023, la capacité de désendettement de la Commune est largement inférieure à 10 années (entre 5 et 8), confirmant ainsi l'amélioration nette observée en 2022.

À titre d'information, lors de l'état des lieux au ROB2024, elle était annoncée à 8.5 années. Les prévisions pour 2024 indiquent un ratio de 9.9 années.



8. Niveau des taux d'imposition

Les taux de fiscalité des ménages pour l'année 2024 demeureront inchangés. Cependant, les ménages verront leur contribution augmenter en raison de la réévaluation des bases fiscales, conformément à un taux d'inflation établi sur une période de 12 mois se terminant en novembre 2022, soit +3.4%.

9. Charges de personnel

En 2022, la ville a fait face à une augmentation de l'indice de traitement de 3.5%. Pour l'année 2023, la prévision d'évolution était de +3.8% au vote du BP2023, au CA provisoire 2023 cette évolution est finalement de +2.2%.

La prévision pour 2024, fixée à +4.9%, vise à absorber les augmentations salariales prévues pour 2024 tout en couvrant les postes vacants sans recours à des fonds dans le Budget Supplémentaire 2024. Les évolutions prises en compte :

- RIFSEEP et CIA en année complète
- + 2% pour évolution de SMIC et GVT (Glissement vieillesse traitement) et - Augmentation de 5 points d'indice pour tous les agents
- +1% d'évolution du taux de cotisation de la CNRACL
- Prise en compte en année complète de 1€ de plus sur la valeur faciale du titre-restaurant

